

CONCOURS « VOS COMMERÇANTS FÊTENT NOËL »

A l'occasion des festivités de Noël, les commerçants de Courseulles (voir liste et adresses des commerçants participants à l'opération en fin de règlement) organisent un jeu concours avec obligation d'achat en partenariat avec la Ville de Courseulles sur Mer.

ARTICLE 1 – Objectif du concours

Soutenir le commerce local et participer à la dynamique commerciale des fêtes de fin d'année en valorisant les commerces locaux et en encourageant à consommer local.

ARTICLE 2 – Durée du concours

Ce jeu se déroulera sur la ville de Courseulles-sur-Mer du 1er au 21 décembre 2022 minuit.

ARTICLE 3 – Condition de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exclusion des commerçants participants et des personnes impliquées dans la mise en œuvre du jeu.

Ce jeu est limité à une seule dotation par personne. Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 4 – Modalités de participation et délai d'inscription

Des cartes-jeux à tamponner sont disponibles chez tous les commerçants participants (voir la liste des participants en fin de règlement).

Pour participer, il suffit de se présenter chez 5 commerçants différents participants au jeu-concours de Courseulles sur Mer et d'effectuer un achat minimal de 1 euro puis de faire tamponner à chaque fois la carte-jeu éditée à cette occasion chez les différents commerçants participants.

Une fois les 5 tampons obtenus, les participants devront déposer la carte-jeu dans les urnes à disposition chez chaque commerçant participant au plus tard le 21 décembre 2022 minuit.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le bulletin de participation à sa disposition et à renseigner l'ensemble des champs.

Un tirage au sort aura alors lieu le 22 décembre 2022 à la Mairie de Courseulles selon les modalités établies par l'organisateur

En cas de force majeure ou si les circonstances exceptionnelles l'exigeaient, les commerçants participants et la ville de Courseulles se réservent le droit d'annuler, écourter ou modifier le tirage au sort sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

En tout état de cause, la responsabilité des commerçants participants et de la Ville de Courseulles ne serait être engagée et aucune indemnité ne saurait leur être réclamée à ce titre.

ARTICLE 5 – Dotation

Les lots gagnés (liste en annexe) ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

La liste des gagnants sera disponible chez chaque commerçant participant et publiée sur le site de la ville de Courseulles : <https://www.courseulles-sur-mer.com>.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir avant ou pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Tous les joueurs seront invités à fournir leurs coordonnées, à savoir : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et/ou adresse e-mail sur les bulletins de jeux afin de pouvoir participer au tirage au sort. Les participations au jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenant au présent règlement. Le participant perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Tous les gagnants seront informés du lot gagné par appel téléphonique ou par courriel. Les lots seront à retirer directement chez le commerçant concerné et les gagnants devront se présenter munis d'une pièce d'identité chez le commerçant.

Les lots qui ne seront pas acceptés, ni réclamés au-delà des dates de validité resteront la propriété des commerçants.

Ce jeu est limité à une seule dotation par personne et par foyer. Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

La liste des commerçants participants et des lots offerts se trouvent en fin du présent règlement.

ARTICLE 6 - Responsabilités

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-mer ne pourront être tenus responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. Les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer déclinent toute responsabilité en cas de dommage pouvant être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas, les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer ne sauraient être tenus pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. Les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer ne pourraient être tenus pour responsables si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou seraient illisible ou impossible à traiter.

Les commerçants participants et La Mairie de Courseulles-sur-Mer ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Mairie de Courseulles-sur-Mer, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

La Mairie de Courseulles-sur-Mer se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 7 – Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées

exclusivement aux organisateurs intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au tirage au sort.

Les gagnants autorisent expressément les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir leur nom, leur prénom ainsi que leur lieu d'habitation (commune).

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Mairie de Courseulles-sur-Mer, « Concours vos commerçants fêtent Noël » 48 rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer.

ARTICLE 8 – Fraude et loi applicable

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indument un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Le présent règlement est soumis à la loi Française.

Toute difficulté relative à l'interprétation et l'exécution de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 9 – Dépôt, consultation et acceptation du règlement

La participation à ce jeu – concours implique l'acceptation totale du présent règlement et l'interdiction de toute réclamation. Le règlement a été déposé en l'étude SCP Action Huis Normandie- Espace Fresnel - Immeuble Res Publica – 9 rue Raymonde Bail- 14000 Caen

Le présent règlement est disponible chez chaque commerçant participant et consultable en ligne à l'adresse. <https://www.courseulles-sur-mer.com> Ce règlement peut être consulté à l'accueil de la mairie, sur le site www.courseulles-sur-mer.com et pourra être adressé par voie dématérialisée et gratuitement à toute personne sur simple demande à l'adresse mairie@ville-courseulles.fr

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indument un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Liste des commerçants organisateurs et participants et lots offert lors du concours Vos Commerçants fêtent Noël! du 1^{er} au 21 décembre 2022 minuit						
	Nom	Tél	Adresse	Lots Offerts	valeur	Durée de validité
1	Au Jardin de Flore	02 31 37 42 23	53 bis rue de la Mer	2 terrariums	20€ Chacun	6 mois
2	Aux Vins du Large	02 31 97 31 30	57 rue de la Mer 14470 Courseulles	3 Bons de réduction de 10% 3 Bons de réductions de 15%	En rapport avec l'achat concerné	Douze mois
3	Bisquine	02 31 37 16 19	43 bis rue de la Mer	Un bon cadeau de 50 euros Un bon cadeau de 30 euros Un bon cadeau de 20 euros	En rapport avec l'achat concerné Pas de remboursement si la valeur de l'achat n'atteint pas la valeur du bon	3 mois hors soldes et promotions. ils sont utilisables en une fois
4	Samy Bijoux	02 31 37 10 94	43 rue de la Mer	10 paires de boucles d'oreilles	5 euros chaque paire	12 mois
5	Bleu de Nacre	02 31 37 82 57	39 rue de la Mer	Un bon cadeau de 50 euros Un bon cadeau de 30 euros Un bon cadeau de 20 euros	En rapport avec l'achat concerné Pas de remboursement si la valeur de l'achat n'atteint pas la valeur du bon	3 mois hors soldes et promotions. ils sont utilisables en une fois
6	Butine	02 31 97 46 08	27 Quai Est	1 soliflore fleuri	12 €	3 mois
7	Carrefour City	02 31 37 45 94	59 rue de la Mer	une trottinette électrique	200€	31/12/2022
8	Côté Plage	06 74 67 58 87	Avenue de la Combattante	1 bon d'achat de 30 euros	30 €	6 mois
9	Courseulles Optique	02 31 37 75 76	65 rue de la Mer	1 Jumelle Bresser	50€	3 mois
10	Zone Pêche	02 31 37 76 63	7 rue de l'Anneau technique	1 bon d'achat de 20€ à utiliser sur tout le magasin	20€	3 mois
11	Ecouter Voir	02 31 97 77 78	9, rue de la Mer	1 bon de 30€ offert sur tout le magasin sans condition minimum d'achat	30 €	01/05/2023
12	Institut Turquoise	02 31 37 58 63	42, rue de la Mer	2 Eaux de parfums senteur Gourmande	39€ chacune	4 mois

				Vanille Monoï		
13	Centre Juno Beach	02.31.37.32.17	Voie des français libres, 104 BP	1 lot comprenant : 4 entrées pour le Centre Juno Beach 1 paquet de biscuits feuille d'érable 1 can de sirop d'érable-1 drapeau canadien	90€	Jusqu'au 28/02/2023
14	La Cabane à Pizza	02 14 40 11 91	4 rue de l'épinette	2 lots de 2 pizzas de 1 pers + 2 desserts offert	35 € chacune	4 mois
15	La Causerie	02 61 92 62 56	8 bis rue de la Mer	5 livres 3 bouteilles de champagne	29 € /livres 35 € /Bouteille	1 mois
16	La Fromagerie d'Estelle	02 31 37 07 12	24 rue de la Mer	- 2 bons pour 1 camembert AOP - 2 bons d'achat d'une valeur	6€50 chacun 15€ chacun	1 mois
17	La Maison Bleue	09 74 56 58 86	Rue Marine Dunkerque	2 menus bleu (entree, plat, dessert) d'une valeur de 28.50€	28.50 € chaque Menu	6 mois
18	Maison et cadeaux	02 31 36 18 18	14 rue de la Mer	1 coffret beauté	35 €	4 mois
19	Poissonnerie des 4 vents	02 31 37 42 39	35 rue de la Mer	3 bons pour une soupe de poissons maison 5.50€ 3 bons d'achat de 10 €	5.50 € 1 soupe de poisson 10 € chaque bon d'achat	6 mois
20	Plaisance Roues 2	02 31 43 58 83	4 Chemin des tuileries	Patinette	30 €	3 mois
21	Silibulle	06 10 83 23 61	56 Rue de la Mer	1 ensemble collier/boucles d'oreilles	50 €	3 mois
22	Squatina	09 83 44 76 92	45 rue de la Mer	3 cartes cadeaux de 20€	20 € Chacune	3 mois